

SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	16
Rapport du commissaire aux comptes	17
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	28
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	30
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	31
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	32
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	33
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	33
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	35
Exposition directe sur le marché des devises	36
Exposition directe aux marchés de crédit	37
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	38
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	39
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	40
Créances et dettes - ventilation par nature	40
Frais de gestion, autres frais et charges	41
Engagements reçus et donnés	43
Acquisitions temporaires	43
Instruments d'entités liées	44
Détermination et ventilation des sommes distribuables	45
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	45
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	46
Inventaire des actifs et passifs	47
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	65
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	66
Synthèse de l'inventaire	67
Informations SFDR	68

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE SA 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, en investissant de manière prépondérante dans des titres de créances négociables à revenu fixe non spéculatifs (Investment Grade). La sélection des émetteurs combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le « Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index » (l'« Indicateur de Référence »). Il s'agit d'un indice obligataire représentatif de l'univers des titres à taux fixe « Investment grade » libellés en euro qui suit les règles de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate et applique des critères sectoriels et ESG pour la sélection des titres.

L'Indicateur de Référence est un indice de coupons réinvestis c'est-à-dire que les coupons sont versés par les titres de créance composant l'indice sont inclus dans le rendement de l'indice.

L'Indicateur de Référence est utilisé pour des fins de comparaison de performance.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.bloombergindices.com.

L'administrateur Bloomberg Barclays de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP cherchera à investir au moins 75% du total de son actif dans des titres de créance à revenu fixe notés « Investment Grade » libellés en euro.

Ces titres seront émis par, ou fourniront une exposition à, des entreprises, des Etats, des entités supranationales, et des agences d'Etat domiciliés dans le monde entier.

Le FCP investit sur des titres de créances de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues, y compris les pays émergents.

Le fonds est exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro, qui peuvent faire l'objet d'une couverture de change. Le risque de change est géré de manière flexible ; cependant le FCP sera exposé à un risque de change sur son portefeuille dans la limite de 5% de l'actif net.

Le FCP investit également sur des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire d'OPC monétaires et de Titres de Créances Négociables et assimilés.

Le FCP utilise également des instruments dérivés afin de réaliser son objectif d'investissement.

La gestion du FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément à sa politique ESG tel que stipulé ci-dessous.

Processus d'investissement :

L'équipe de gestion du Délégué de la Gestion Financière cherche à identifier de multiples sources de valeur ajoutée : exposition active aux facteurs pays, devises et duration par rapport à l'indice de référence, ainsi qu'exploitation de la valeur relative le long de la courbe des taux, entre les secteurs et entre les différents titres.

- L'approche d'investissement du Délégué de la Gestion Financière représente une collaboration entre (i) l'équipe de gestion, chargée de définir le cadre de l'allocation d'actifs avec une approche « top-down » et de la construction du portefeuille, et (ii) les équipes de spécialistes sectoriels, responsables de la génération d'idées « bottom-up ».
- Dans le cadre de la génération d'idées « bottom-up », les équipes de spécialistes sectoriels du Délégué de la Gestion Financière sont responsables de la recherche, et de l'analyse des émetteurs qui composent l'univers d'investissement. Ces équipes spécialisées couvrent les entreprises et les émetteurs souverains du monde entier. Le Délégué de la Gestion Financière met ainsi l'accent sur l'analyse fondamentale et emploie un processus discipliné qui se concentre sur une analyse approfondie de la solvabilité et des valorisations des émetteurs sous-jacents, ainsi que sur l'analyse de la valeur relative entre les différents émetteurs.
- Les idées d'investissement sont communiquées aux gérants du portefeuille du Délégué de la Gestion Financière, qui déterminent la pertinence de ces idées pour portefeuille, leur adéquation avec le positionnement existant et la vision globale « top-down » de l'équipe. Les équipes sont en communication constante concernant les positions existantes, discutant des points d'entrée/sortie, de la mise en œuvre de nouvelles transactions et de toute nouvelle information pertinente, de sorte que l'équipe de gestion bénéficie d'un retour d'information permanent sur les titres qui représentent le mieux la stratégie d'investissement.
- Les idées d'investissements sont exécutées par une équipe centralisée de négociation de titres obligataires. Les équipes de spécialistes sectoriels, les gérants du portefeuille et les traders communiquent fréquemment sur les positions existantes et les idées d'investissement futurs afin d'assurer un échange d'information efficace qui contribue à la gestion de la stratégie d'investissement.

Approche d'investissement durable mise en œuvre par le FCP :

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion, « Best-in-Class » et engagement.

Dans le cadre de l'approche d'investissement durable, l'univers d'investissement de départ est orienté sur :

- les titres du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index, représentatif des obligations libellées en euro de notation « Investment Grade » ,
- les titres non libellés en euro du Bloomberg Barclays Global Aggregate Index, représentatif des obligations internationales de notations « Investment Grade » ,

auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles et normatives :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI ESG Research, sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Le FCP exclut également les entreprises exposées ou liées entre autres aux secteurs suivants :

- les entreprises impliquées dans la fabrication de certains types d'armes controversées, dont la fabrication d'armes nucléaires ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production d'armes conventionnelles ;
- les entreprises fabricant des armes à feu pour les civils, et les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la vente d'armes à feu pour les civils ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de sables bitumineux ;
- les entreprises fabricant des produits liés au tabac, et les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au tabac ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux jeux de hasard ;
- les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux divertissements pour adultes, et les entreprises classifiées comme producteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux divertissements pour adultes ;
- les entreprises considérées comme ayant enfreint les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

b) Intégration ESG :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des émetteurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

Pour réaliser cette analyse, le Délégué de la Gestion Financière utilise des données fournies par des Prestataires ESG externes, parmi lesquels MSCI ainsi que des modèles ESG propriétaires.

Pour les entreprises, les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

Pour les souverains, les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : gestion des ressources naturelles, vulnérabilité aux risques environnementaux, densité de la population, production d'électricité provenant de charbon.
- Indicateurs sociaux : niveau de santé de la population, taux de natalité, taux de scolarisation, environnement économique, taux de chômage, inégalité des revenus, politique en matière de parité homme-femme.
- Indicateurs de gouvernance : stabilité politique, taux de corruption, indépendance législative, système judiciaire, droits politiques, libertés civiles.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note. La note ESG moyenne du portefeuille vise à être supérieure à la note ESG de l'indice de référence filtrés de 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI.

Dans le cadre de la politique d'investissement du FCP, le fonds suit une approche Best-in-Class en investissant dans des émetteurs dont la note ESG est supérieure ou égale à BB sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant la plus mauvaise) selon le système de notation ESG MSCI. L'exposition aux émetteurs dont la notation ESG MSCI est de BB sera de 10% maximum.

En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à BB et/ou critères d'exclusion), le gérant cessera tout investissement futur sur cet émetteur et cherchera à céder la position sur l'émetteur dans un délai raisonnable afin de limiter l'impact sur la performance financière du fonds.

De manière très sélective, le FCP se réservera la possibilité d'investir dans des émetteurs ne disposant pas de notation ESG, Ce pourra être le cas, par exemple, pour des émetteurs supranationaux ne disposant pas encore de notation établie par MSCI.

Ainsi, au moins 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités, fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégué de la Gestion Financière.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note.

Compte-tenu des limites d'investissements du fonds, sa note ESG vise à être supérieure à la note composite des deux univers suivants formant l'univers d'investissement de départ, filtrés de leurs 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI :

- 87.5% de l'univers des titres d'émetteurs privés du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index (titres libellés en euro) ;
- 12.5% de l'univers des titres d'émetteurs privés libellés dans d'autres devises que l'euro du Bloomberg Barclays Global Aggregate Index.

L'amélioration de la note ESG du portefeuille se fonde sur les exclusions sectorielles (détaillées en section a)) et sur la sélection de émetteurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillés en section b)) appliqués à l'univers d'investissement de départ.

Par ailleurs, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus.

Limites méthodologiques :

Le processus d'investissement ESG repose sur les professionnels de l'investissement du Délégué de la Gestion Financière qui s'appuient sur les outils et les bases de données ESG nécessaires pour identifier les risques et les opportunités ESG. La fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision peuvent parfois représenter une limite à ce cadre d'investissement. De multiples initiatives sont en cours pour améliorer les normes de divulgation des indicateurs non financiers, notamment le TCFD (Taskforce for Climate Related Financial Disclosures), le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) et le règlement de l'UE sur les divulgations liées au développement durable dans le secteur des services financiers. Cependant, les données ESG, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

En outre, les données ESG s'appuient souvent sur des indicateurs passés qui pourraient représenter un biais pour construire une vision prospective et limiter la capacité de l'équipe d'investissement à construire un portefeuille conforme aux lignes directrices ESG. Certains indicateurs ESG sont également conçus sur la base du principe du "best effort" et peuvent ne pas représenter entièrement l'objectif visé.

Le FCP ne dispose pas du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital

Néant.

Titres de créances, instruments du marché monétaire : entre 85% et 100% maximum de l'actif net

Le FCP est investi au minimum à 75% dans des titres de créance et obligations à taux fixe libellés en euro et disposant d'une notation minimale de BBB-, selon l'échelle Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière.

Les investissements pourront se faire également sur des obligations à taux variable et des obligations indexées, ainsi que sur des obligations et titres de créances libellés dans des devises autres que l'euro.

Ces titres seront émis par, ou fourniront une exposition à, des entreprises, des Etats, des entités supranationales, et des agences d'Etat. Les émetteurs de ces titres seront domiciliés dans le monde entier, mais dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Le Délégué de la Gestion Financière s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Ainsi, en vue de la sélection des titres, le Délégué de la Gestion Financière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le FCP pourra détenir également dans une limite de 10% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs (« High Yield »), de notation inférieure ou égale à BB+, selon l'échelle Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par le Délégué de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le FCP pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net dans des obligations de qualité qui ne disposent pas (ou dont l'émetteur ne dispose pas) de notation de Standard and Poor's, ou d'autres agences de notation.

Enfin, le FCP pourra également investir à titre accessoire des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire de Titres de Créances Négociables et assimilés.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français et européens.

Instruments dérivés

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, ou dans le cadre d'opérations d'arbitrage, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés.

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Taux	Exposition Couverture Arbitrage	Futures Swaps de taux, Swaps d'inflation
Crédit	Exposition Couverture Arbitrage	Swaps : Credit Default Swaps, indices de CDS (iTraxx, CDX)
Change	Exposition Couverture Arbitrage	Change à terme (FX Forwards) Options

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation des Total Return Swaps.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Le montant de ces investissements ne pourra dépasser 100% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux ;
- Crédit ;
- Change

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage

• La nature des instruments utilisés :

Obligations à option de remboursement anticipé (obligations "callable"/"puttable") .

Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le Délégué de la Gestion Financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Délégué de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de change : Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

Risques liés à l'inflation : Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une performance de type rendement total sur les marchés de taux européens.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour les fonds dont la gestion financière est déléguée à une société de gestion externe, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement prises par le déléguataire de la gestion financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de Gestion s'appuie sur le Déléguataire de la Gestion Financière qui met en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement du Déléguataire de la Gestion Financière peuvent être consultées sur le site internet suivant : www.blackrock.com.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 22 décembre 2020.*
- *Date de création du Fonds : 28 janvier 2021.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Revue du marché

L'année 2025 a été marquée par une volatilité accrue sur les plans économique, géopolitique et boursier, les marchés mondiaux des taux d'intérêt ayant été influencés par la combinaison de l'expansion budgétaire en Europe et de la montée des risques liés au commerce à l'échelle mondiale. En Europe, la dynamique des taux a été largement influencée par l'annonce par l'Allemagne d'importantes initiatives en matière de dépenses budgétaires et de défense, ainsi que par les préoccupations politiques et budgétaires en France, tandis qu'à l'échelle mondiale, les marchés ont été confrontés à une augmentation plus forte que prévu des taux tarifaires effectifs à la suite de la recrudescence des tensions commerciales. En conséquence, les performances des taux ont considérablement divergé d'une région à l'autre : le rendement des obligations allemandes à 10 ans a augmenté de 49 points de base au cours de l'année pour atteindre 2,86 %, tandis que le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a baissé de 40 points de base pour s'établir à 4,17 % sur la même période.

Dans le même temps, le scénario d'une désinflation progressive accompagnée d'une activité économique résiliente est resté intact pour l'Europe. L'inflation globale a reculé à 1,96 % en glissement annuel en décembre et les projections de la banque centrale continuent d'indiquer une période prolongée d'inflation inférieure à l'objectif jusqu'en 2026 et 2027. Malgré le frein anticipé des droits de douane sur l'activité manufacturière, la croissance s'est révélée plus résiliente que prévu, l'indice PMI composite se maintenant constamment juste au-dessus du seuil d'expansion de 50 tout au long de l'année. Dans ce contexte, la BCE a abaissé ses taux directeurs à un niveau neutre de 2 %, tout en réaffirmant que le seuil pour un nouvel assouplissement restait élevé, soulignant ainsi une approche prudente et dépendante des données dans un contexte d'incertitude persistante.

Sur les marchés du crédit, les spreads des titres européens de qualité « investment grade » se sont resserrés de 24 points de base au cours de l'année, soutenus par des facteurs techniques solides malgré des volumes d'émission élevés. Le mois de juin a été particulièrement remarquable, enregistrant le deuxième plus haut niveau mensuel d'entrées de fonds jamais enregistré, les investisseurs cherchant à obtenir des rendements attractifs. Si les spreads ont atteint leur plus bas niveau depuis plusieurs années au cours de l'été, la compression a été loin d'être uniforme : les secteurs défensifs, notamment l'industrie de base et les banques, ont affiché de solides résultats, tandis que les secteurs cycliques tels que l'automobile et la chimie ont été à la traîne.

Le mois de novembre a été marqué par une reprise significative de l'offre, les émetteurs sortant de la période d'interdiction de publication après la publication de leurs résultats, ce qui a entraîné un léger élargissement des spreads des titres IG en euros. L'un des faits marquants a été la forte augmentation des « reverse yankees » (émissions de titres américains sur le marché européen), qui ont représenté environ 20 à 25 % du total des émissions IG en euros depuis le début de l'année, avec un montant impressionnant de 40 milliards d'euros émis rien qu'en novembre. D'un point de vue fondamental, la saison des résultats du troisième trimestre a mis en évidence une divergence sectorielle. Les industries cycliques telles que l'automobile et la chimie ont continué à faire face à des vents contraires liés à des défis macroéconomiques persistants, tandis que la technologie et la banque se sont clairement démarquées, affichant des résultats supérieurs aux attentes de 11 % et 9 % respectivement.

Examen des performances

Le fonds a généré un alpha positif de 90 pb en 2025 par rapport à son indice de référence, avant déduction des frais.

Facteurs contributifs

- **Crédit IG** : La surpondération du crédit IG en euros a été un facteur clé de la performance positive du fonds en 2025. Au sein du crédit, nous avons maintenu une surpondération du secteur bancaire, et l'allocation aux banques senior a été le principal contributeur à la performance. Le secteur a surperformé les valeurs non financières et continue de bénéficier de fondamentaux très solides. Le positionnement dans les valeurs non financières a également contribué à la performance, grâce à la sélection de titres dans le secteur des communications. L'exposition à d'autres secteurs moins cycliques, à savoir les produits pharmaceutiques et les soins de santé, a également enregistré de bons résultats au cours de l'année, en particulier au premier trimestre, tout en faisant preuve de résilience pendant la période d'aversion au risque.
- **Actifs à haut rendement** : la surpondération du fonds dans les titres supranationaux et les obligations sécurisées a contribué à la performance au cours de l'année. Dans le domaine des obligations supranationales, nous avons maintenu une position surpondérée sur la partie longue de la courbe européenne, en nous concentrant sur les échéances à 20 et 30 ans, qui ont enregistré de bonnes performances en raison de l'absence d'offre sur la partie longue. Nous avons maintenu une position longue sur les obligations sécurisées, avec des ajouts via de nouvelles émissions au cours de l'année qui ont enregistré de bonnes performances.
- **Durée et courbe des taux** : notre biais en faveur des durées longues en Europe a contribué positivement à la performance sur l'année. Les positions longues axées sur le milieu de la courbe européenne ont été les principaux moteurs de la performance, en particulier en avril, lorsque les rendements des Bunds allemands ont rebondi à la suite des annonces tarifaires du jour de la libération. L'exposition à la durée américaine a également enregistré de bons résultats, notamment en juin, lorsque les bons du Trésor ont baissé de 17 pb après la désescalade du conflit entre l'Iran et Israël et la hausse des anticipations de baisse des taux d'intérêt. La performance positive a été légèrement contrebalancée par l'exposition à la partie longue de la courbe japonaise (30 et 40 ans), qui a sous-performé lorsque les rendements ont chuté après l'annonce d'un énorme plan de

relance budgétaire, suivi d'une position restrictive de la Banque du Japon. Dans les stratégies de courbe, les expressions ultra-longues de la courbe européenne ont progressé, tandis que les expressions de flattening du front-end ont également enregistré de bons résultats en raison d'une mauvaise évaluation du cycle de baisse des taux de la BCE.

- Dette des marchés émergents : l'exposition aux emprunts souverains des marchés émergents a contribué à la performance, les spreads dans ce segment s'étant généralement resserrés, soutenus par des facteurs techniques solides en raison d'une offre modérée et de flux stables. Ce segment a également bénéficié des baisses de taux d'intérêt de la Réserve fédérale au cours de l'année. L'allocation aux pays d'Europe centrale et orientale à monnaie forte a été la plus contributive, en particulier les positions longues sur la Macédoine et le Monténégro, tandis que l'allocation au Mexique a également enregistré de bons résultats après la présentation par la présidente Sheinbaum de son premier budget fédéral, qui a renforcé l'optimisme quant à l'assainissement budgétaire.
- Obligations d'État européennes : L'allocation aux obligations d'État européennes a contribué à la performance. Les pays périphériques ont le plus contribué à la performance, en particulier les obligations d'État italiennes et grecques, les spreads s'étant resserrés. Le positionnement tactique en France au cours de l'année a également contribué à la performance, malgré les mouvements qui ont suivi les turbulences politiques et budgétaires.

Perspectives

À l'avenir, nous prévoyons que la BCE maintiendra ses taux d'intérêt à 2,00 % au moins jusqu'à la fin de 2026. Si l'amélioration de la croissance et la persistance de l'inflation des salaires et des services rendent de nouvelles baisses de taux de plus en plus improbables, le seuil pour reprendre les hausses reste assez élevé à notre avis, dans un contexte où les prévisions d'inflation sont inférieures à 2 % pour 2026-2027. Cela dit, compte tenu des perspectives macroéconomiques légèrement haussières et des commentaires de la membre du directoire Schnabel, nous reconnaissons que les marchés pourraient continuer à intégrer une certaine prime de risque pour les hausses. Dans ce contexte, nous avons augmenté notre exposition à la durée, en ajoutant des positions au Royaume-Uni, où les données économiques restent constructives, et en Europe, où nous avons progressivement augmenté notre allocation au cours des dernières semaines afin de contrebalancer le discours dominant des acteurs du marché sur les hausses de taux de la BCE. Du point de vue de la courbe, nous maintenons des positions d'aplatissement, estimant que le risque lié à la réforme des retraites aux Pays-Bas est bien pris en compte dans les prix. Dans le domaine des SSA et des obligations sécurisées, nous avons continué à réduire notre exposition aux positions performantes, par exemple les agences françaises, avant la fenêtre d'émission de janvier.

Après la volatilité enregistrée en novembre par le crédit IG en euros et d'autres actifs à risque, le crédit a mieux performé au cours du mois de décembre, les facteurs techniques favorables continuant à afficher une vigueur inébranlable. Par exemple, les flux vers cette classe d'actifs sont restés favorables compte tenu des rendements attractifs offerts et du comportement saisonnier en décembre. Nous commençons également à constater un regain d'intérêt de la part des acheteurs continentaux, notamment les clients LDI soumis à la réforme des retraites néerlandaise et qui devraient donc augmenter leur allocation aux sous-classes d'actifs à spread. Dans ce contexte stable, nous avons maintenu une surpondération modérée à l'approche de la fin de l'année, bien que sur une trajectoire de réduction, laissant ainsi la possibilité d'ajouter de manière sélective lors de la prochaine fenêtre d'offre en janvier. Le marché IG européen aborde 2026 avec une base d'offre solide, soutenue par le refinancement continu lié à la COVID, la reprise des activités de fusion-acquisition et le soutien continu des émetteurs américains. Le rythme des émissions de Reverse Yankee pourrait ralentir (et redémarrer en février après la publication des résultats annuels), et le marché européen est bien placé pour absorber l'offre supplémentaire provenant des programmes d'investissement dans l'IA et les services publics, ainsi que du soutien technique apporté par les flux continus vers cette classe d'actifs de la part des acheteurs de rendement.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 11/03/2027	172 219 710,57	173 236 490,99
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.7% 10/06/2027	139 412 462,32	139 481 822,71
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 1.9% 16/09/2027	84 106 651,39	84 163 631,52
FRANCE 1% 25/05/2027	40 738 842,53	56 864 401,10
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.0% 16/12/2027	71 176 656,56	-
ITALIAN REPUBLIC 2.65% 15/06/2028	33 092 434,82	33 775 942,57
EUROPEAN UNION 3.75% 12/10/2045	32 096 368,22	32 117 365,27
BTP 3.25% 15/11/2032	31 606 399,04	31 968 826,49
BELGIUM KINGDOM 3.1% 22/06/2035	29 513 758,54	29 664 712,38
FRANCE 2.75% 25/02/2030	26 235 598,19	19 697 096,80

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle de la Value At Risk absolue telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

La méthode de calcul de la valeur en risque permet de mesurer la perte potentielle maximale du FCP sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%.

Fonds	Evo VaR 2025			Var au 31/12/2025
	max	min	moyen	
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	5.50%	4.33%	5.08%	4.70%

Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
 - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
 - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;

- Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.

• Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :

- Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;

- Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, Personnel concerné, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 10/04/2026 16:37:25



Pascal Lagand
Associé

Fonds Commun de Placement
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	1 474 441 296,24	1 324 375 710,23
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 467 865 153,99	1 324 375 710,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 576 142,25	-
Titres de créances (D)	-	20 824 650,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	20 824 650,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	3 350 989,26	3 209 944,32
Opérations temporaires sur titres (H)	-	65 327,02
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	65 327,02
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 477 792 285,50	1 348 475 631,57
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 977 144,39	2 583 824,35
Comptes financiers	17 120 918,93	12 706 403,37
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	20 098 063,32	15 290 227,72
Total Actif I + II	1 497 890 348,82	1 363 765 859,29

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 477 785 639,67	1 334 659 424,85
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	14 071 493,44	20 488 882,73
Capitaux propres I	1 491 857 133,11	1 355 148 307,58
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	1 491 857 133,11	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	3 560 839,59	6 594 138,91
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	3 560 839,59	6 594 138,91
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 256 272,38	2 023 412,80
Concours bancaires	216 103,74	-
Sous-total autres passifs IV	2 472 376,12	2 023 412,80
Total Passifs: I + II + III + IV	1 497 890 348,82	1 363 765 859,29

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	30 643 636,87	26 924 451,73
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	1 255 627,27	2 085 840,60
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 887 062,75	1 697 651,61
Sous-total Produits sur opérations financières	33 786 326,89	30 707 943,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-1 334 509,56	-842 412,30
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-171 422,05	-51 458,50
Sous-total charges sur opérations financières	-1 505 931,61	-893 870,80
Total Revenus financiers nets (A)	32 280 395,28	29 814 073,14
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-14 896 485,06	-13 385 433,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-2 422,45	-35 966,26
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-14 898 907,51	-13 421 399,41
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	17 381 487,77	16 392 673,73
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	455 053,71	618 424,35
Sous-total revenus nets I = C + D	17 836 541,48	17 011 098,08

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 848 329,47	20 621 852,65
Frais de transactions externes et frais de cession	-187 558,04	-2 852 469,62
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	11 660 771,43	17 769 383,03
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-239 008,74	612 621,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	11 421 762,69	18 382 004,77
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-14 752 357,60	-12 895 184,53
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	13 664,50	63 090,17
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-14 738 693,10	-12 832 094,36
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-448 117,63	-2 072 125,76
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-15 186 810,73	-14 904 220,12
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	14 071 493,44	20 488 882,73

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, en investissant de manière prépondérante dans des titres de créances négociables à revenu fixe non spéculatifs (Investment Grade). La sélection des émetteurs combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	1 491 857 133,11	1 355 148 307,58	1 230 252 764,78	271 994 075,98	176 581 140,50

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART C

FR0050000423

Nombre de parts ou actions	17 226 812,118	15 797 098,274	14 561 261,718	3 439 561,42	1 836 507,119
Valeur liquidative unitaire	86,60	85,78	84,48	79,07	96,15
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,69	2,24	-3,57	-3,69	-1,94

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthodes de comptabilisation :

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	1 355 148 307,58	1 230 252 764,78
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	278 638 563,90	149 264 591,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-156 233 745,87	-45 699 011,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	17 381 487,77	16 392 673,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 660 771,43	17 769 383,03
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-14 738 693,10	-12 832 094,36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	441,40	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 491 857 133,11	1 355 148 307,58

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0050000423	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 237 753,807	278 638 563,90
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 808 039,963	-156 233 745,87
Solde net des souscriptions/rachats	1 429 713,844	122 404 818,03

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0050000423	PART C	Capitalisable	EUR	1 491 857 133,11	17 226 812,118	86,60

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 474 441,29	1 126 982,53	346 530,35	928,41	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 120,92	-	-	-	17 120,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-216,10	-	-	-	-216,10
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	67 027,13	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-89 565,05	25 966,72	-	63 598,33
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	1 104 444,61	372 497,07	928,41	80 503,15

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d' EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	1 904,70	7 304,67	32 362,32	364 080,44	274 436,52	453 881,85	340 470,79
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 120,92	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-216,10	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-52 545,69	49 171,30	27 203,89	43 197,63
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-4 681 917,56	-17 855,71	23 063,62	4 668 434,63	-96 033,98	33 000,03	7 710,64
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	-4 663 108,04	-10 551,04	55 425,94	4 979 969,38	227 573,84	514 085,77	391 379,06

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	NOK+/-	SEK+/-	NZD+/-	CAD+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	5 464,47	20 195,72
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	355,14
Comptes financiers	116,92	383,13	121,65	1 212,58	4 407,49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-206,86	-7,24
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	23 740,43	4 661,26	4 654,28	-	25 099,28
Devises à livrer	-8 465,16	-20 109,29	-	-5 720,82	-49 272,82
Futures, options, swaps	-	-	-	208,25	53,61
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	15 392,19	-15 064,90	4 775,93	957,62	831,18

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 295 020,00	43 799,16	135 622,14
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-4 460,00
Solde net	1 295 020,00	43 799,16	131 162,14

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
HSBC HOLDINGS PLC	478,59	-
BARCLAYS BANK PLC LONDON	57,04	-
DEUTSCHE BANK LONDON	14,14	-
CITIBANK NA LONDON	11,42	-
BNP PARIBAS	2,53	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
HSBC HOLDINGS PLC	-	249,19
CITIBANK NA LONDON	-	97,41
DEUTSCHE BANK LONDON	-	82,33
BNP PARIBAS	-	30,92
BARCLAYS BANK PLC LONDON	-	6,07
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	72 786,00
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	233 243,75
Ventes à règlement différé	355 141,01
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	2 315 973,63
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	2 977 144,39
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-787 203,96
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-1 469 068,42
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-2 256 272,38
Total des créances et dettes	720 872,01

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la Société de Gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion.

Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la Société de Gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur le FCP à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base de frais réels.

Seuls les frais faisant l'objet de justificatifs peuvent être facturés dans la limite du taux maximum affiché.

Si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la Société de Gestion.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1.05% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.25% TTC maximum*
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

** La Société de Gestion peut augmenter les Frais de Fonctionnement et autres Services dans la limite de 0.10% par année civile sans information particulière des porteurs.*

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services :

- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais fiscaux (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds...)
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, la contribution AMF et les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires)
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la société Déléataire de la Gestion Financière.

PART C

FR0050000423	31/12/2025
Frais fixes	14 898 907,51
Frais fixes en % actuel	1,03
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Obligations et valeurs assimilées			
	FR001400U1B5	SOCIETE GENERALE 3% 12/02/2027	2 580 191,78
	FR0014006UI2	SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 02/12/2026	4 217 781,05
	FR0013481207	SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 11/02/2030	178 525,97
	FR0013434321	SOCIETE GENERALE SFH 0.125% 18/07/2029	2 471 649,16
	FR0014006XA3	SOCIETE GENERALE VAR 02/12/2027	98 360,22
	FR0013536661	SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	7 489 921,85
Total			17 036 430,03

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	17 836 541,48	17 011 098,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	17 836 541,48	17 011 098,08
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	17 836 541,48	17 011 098,08

PART C

FR0050000423	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	17 836 541,48	17 011 098,08
Total	17 836 541,48	17 011 098,08
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 421 762,69	18 382 004,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 421 762,69	18 382 004,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 421 762,69	18 382 004,77

PART C

FR0050000423	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	11 421 762,69	18 382 004,77
Total	11 421 762,69	18 382 004,77
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			1 474 441 296,24	98,83
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 467 865 153,99	98,39
act des orga et organismes extraterritoriaux			63 558 170,66	4,26
AFRICAN DEVELOPMENT BANK 0.5% 21/03/2029	EUR	30 000	28 275,38	-
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 2.25% 14/09/2029	EUR	644 000	641 389,07	0,04
EFSF 0.75% 03/05/2027	EUR	10 000	9 871,85	-
EFSF 0% 13/10/2027	EUR	600 000	577 146,00	0,04
EFSF 3.375% 30/08/2038	EUR	200 000	201 313,12	0,01
EUROFIMA 3.125% 09/11/2031	EUR	100 000	101 332,01	0,01
EUROFIMA 3.125% 30/03/2033	EUR	5 277 000	5 393 401,22	0,36
EUROPEAN 3.375% 12/12/2035	EUR	5 633 000	5 731 347,55	0,39
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 1.2% 17/02/2045	EUR	2 109 000	1 400 368,20	0,09
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	246 000	182 155,92	0,01
EUROPEAN UNION 2.625% 04/02/2048	EUR	1 212 086	1 016 058,32	0,07
EUROPEAN UNION 2.75% 04/02/2033	EUR	25 174 493	25 615 794,97	1,72
EUROPEAN UNION 2.75% 13/12/2032	EUR	117 000	116 277,28	0,01
EUROPEAN UNION 3.25% 04/02/2050	EUR	2 947 000	2 715 185,35	0,18
EUROPEAN UNION 3.375% 05/10/2054	EUR	3 210 000	2 874 255,99	0,19
EUROPEAN UNION 3.625% 12/12/2040	EUR	5 803 000	5 840 853,84	0,39
EUROPEAN UNION 4% 12/10/20255	EUR	3 967 797	3 963 330,78	0,27
INTL BK RECON AND DEVELOP 3.0% 23/07/2035	EUR	7 149 000	7 149 813,81	0,48
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			17 559 597,64	1,18
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC 2.75% 30/08/2027	EUR	550 000	557 086,11	0,04
CHORUS LTD 3.625% 07/09/2029	EUR	1 200 000	1 236 825,37	0,08
ORANGE 3.75% 13/05/2038	EUR	11 000 000	10 767 407,26	0,72
SOFTBANK GROUP CORP 5.875% 10/07/2031	EUR	4 400 000	4 631 919,72	0,31
VERIZON COMMUNICATIONS 1.5% 19/09/2039	EUR	500 000	366 359,18	0,03
Activites d administration publique generale			626 757 022,59	42,01
BADWUR 2 5/8 02/12/35	EUR	106 000	104 335,50	0,01
BAYERISCHE LANDESBANK 2.75% 28/05/2032	EUR	4 002 000	4 035 801,00	0,27
BELGIAN 3.5% 22/06/2055	EUR	11 454 900	10 126 938,15	0,68
BELGIUM KINGDOM 3.30% 22/06/2054	EUR	2 268 700	1 945 094,81	0,13
BONDS Y OBLIG DEL ESTADO 3.25% 30/04/2034	EUR	1 309 000	1 348 964,13	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	140 000	131 539,84	0,01
BONO Y OBLIG DEL ESTADO 3.5% 31/01/2041	EUR	10 091 000	10 125 292,81	0,68

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BTP 4.65% 01/10/2055	EUR	7 227 000	7 610 468,19	0,51
BTPS 2.7% 01/10/2030	EUR	14 460 000	14 504 694,11	0,97
BTPS 3.45% 01/02/2036	EUR	17 275 000	17 279 772,22	1,16
BTPS 3% 01/10/2029	EUR	2 885 000	2 946 624,79	0,20
BTPS 4.3% 01/10/2054	EUR	5 247 000	5 262 482,11	0,35
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.0% 16/12/2027	EUR	71 105 000	71 255 625,72	4,78
BUONI POLIENNALI 3.85% 01/10/2040	EUR	18 576 000	18 648 332,09	1,25
BUONI POLIENNALI DEL TES 3.35% 01/07/2029	EUR	13 925 000	14 293 136,94	0,96
CANADA 2.75% 01/12/2055	CAD	10 880 000	5 464 471,10	0,37
CROATIA 3.25% 11/02/2037	EUR	2 025 000	2 012 840,85	0,13
EIB 3% 14/10/2033	EUR	500 000	506 370,96	0,03
EUROPEA INVESTMENT BANK 0.25% 15/06/2040	EUR	200 000	126 795,45	0,01
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/11/2030	EUR	200 000	176 550,79	0,01
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.05% 15/11/2029	EUR	4 220 000	3 847 162,42	0,26
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	EUR	2 100 000	1 533 138,66	0,10
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.5% 15/06/2032	EUR	300 000	280 324,07	0,02
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.5% 15/11/2047	EUR	290 000	193 350,51	0,01
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/11/2042	EUR	610 000	409 819,14	0,03
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.25% 15/03/2030	EUR	428 000	431 782,05	0,03
EUROPEAN INVESTMENT BANK EIB 0.25% 20/01/2032	EUR	300 000	259 700,18	0,02
FINLAND 2.625% 15/04/2032	EUR	2 286 000	2 283 483,83	0,15
FINNISH GOVERNMENT 3.2% 15/04/2045	EUR	4 953 000	4 737 509,22	0,32
FINNISH GOVERNMENT 3% 15/09/2035	EUR	2 941 000	2 926 046,43	0,20
FINNISH GOVT 2.5% 15/04/2030	EUR	977 000	993 551,05	0,07
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	963 463	518 851,35	0,03
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	3 855 000	3 612 837,35	0,24
FRANCE 0.75% 25/02/2028	EUR	4 250 000	4 139 891,23	0,28
FRANCE 0.75% 25/12/2028	EUR	2 875 000	2 742 067,09	0,18
FRANCE 0% 25/11/2029	EUR	1 115 363	1 007 964,70	0,07
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	500 000	436 685,00	0,03
FRANCE 1% 25/05/2027	EUR	7 696 197	7 619 499,65	0,51
FRANCE 2.7% 25/02/2031	EUR	12 316 350	12 463 172,70	0,83
FRANCE 2.75% 25/02/2029	EUR	41 265 499	42 553 706,13	2,85
FRANCE 2.75% 25/02/2030	EUR	15 915 000	16 333 843,56	1,09
FRANCE 2% 25/11/2032	EUR	12 825 000	11 959 525,08	0,80
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	3 330 000	1 424 684,85	0,09
FRANCE GOVT OF 2.50% 25/05/2043	EUR	1 644 000	1 343 774,30	0,09
FRANCE REPUBLIC 3.6% 25/05/2042	EUR	15 782 000	15 255 540,58	1,02
FRENCH REPUBLIC 3.75% 25/05/2056	EUR	9 006 000	8 139 230,48	0,55
FRENCH REPUBLIC 3% 25/06/2049	EUR	10 990 000	9 087 908,01	0,61
GRAND DUCHY LUXEMBOURG 2.625% 23/10/2034	EUR	458 000	445 886,78	0,03

Instruments	Devises	Quantité	Montant	%AN
GRAND DUCHY LUXEMBOURG 2.875% 01/03/2034	EUR	793 000	807 708,41	0,05
GRAND DUCHY OF LUXEMBERG 2.9% 17/09/2035	EUR	908 000	899 755,11	0,06
GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG 3% 02/03/2033	EUR	103 000	106 519,23	0,01
HELLENIC REPUBLIC 3.375% 15/06/2034	EUR	636 000	651 164,16	0,04
HELLENIC REPUBLIC 3.625% 2035	EUR	4 760 000	4 925 363,70	0,33
HELLENIC REPUBLIC 4.125% 15/06/2054	EUR	1 880 000	1 877 264,21	0,13
HELLENIC REPUBLIC 4.375% 18/07/2038	EUR	7 357 000	8 005 052,93	0,54
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.15% 18/10/2055	EUR	644 000	578 993,23	0,04
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 15/07/2032	EUR	2 110 000	2 165 296,45	0,14
ITALIAN REPUBLIC 3.65% 01/08/2035	EUR	9 610 000	9 903 124,32	0,66
ITALIAN REPUBLIC 4.1% 30/04/2046	EUR	4 513 000	4 535 637,33	0,30
ITALIAN REPUBLIC 4.35% 01/11/2033	EUR	7 100 000	7 697 328,49	0,52
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	550 000	585 523,92	0,04
ITALY 4.05% 30/10/2037	EUR	6 304 000	6 582 414,08	0,44
IT i 2.55% 15/05/2056	EUR	900 000	928 410,72	0,06
JAPAN 0% 20/03/2064	JPY	342 000 000	1 360 816,78	0,09
JAPAN 2.7% 20/09/2045	JPY	111 000 000	586 539,73	0,04
JAPAN 3.20% 20/09/2055	JPY	1 054 000 000	5 608 044,53	0,38
KINGDOM OF BELGIAM 2.6% 22/10/2030	EUR	4 870 000	4 873 080,11	0,33
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	1 515 000	1 288 810,50	0,09
KINGDOM OF BELGIUM 2.25% 22/06/2057	EUR	400 000	262 289,53	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 3.45% 22/06/2042	EUR	7 258 000	6 972 474,26	0,47
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.25% 15/01/2044	EUR	5 925 000	5 981 462,82	0,40
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	2 180 000	1 430 419,24	0,10
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	1 352 000	1 328 070,90	0,09
KINGDOM OF SPAIN 3.10% 30/07/2031	EUR	7 277 000	7 502 907,99	0,50
KINGDOM OF SPAIN 3.15% 30/04/2033	EUR	2 169 000	2 237 486,92	0,15
KINGDOM OF SPAIN 3.15% 30/04/2035	EUR	6 371 000	6 463 732,09	0,43
KINGDOM OF SPAIN 3.2% 31/10/2035	EUR	16 283 000	16 263 725,84	1,09
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	6 254 000	5 445 037,39	0,36
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 31/10/2034	EUR	4 918 000	5 047 876,30	0,34
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	3 665 000	3 811 926,84	0,25
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	EUR	839 000	828 858,90	0,06
KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	EUR	7 925 000	9 398 355,21	0,63
KOMMUNEKREDIT 2.375% 15/09/2032	EUR	600 000	584 662,60	0,04
LAND BADEN WUERTTEMBERG 3.125% 23/01/2040	EUR	449 000	443 472,32	0,03
LAND BERLIN 0.1% 18/01/2041	EUR	200 000	118 514,88	0,01
LAND BERLIN 0.625% 15/07/2039	EUR	30 000	20 759,38	-
LAND BERLIN 1.625% 02/08/2032	EUR	300 000	278 959,56	0,02
LAND NIEDERSACHSEN 2.75% 04/08/2033	EUR	106 000	106 661,41	0,01
LAND NORDHREIN WESTFALEN 0.6% 04/06/2041	EUR	138 000	90 169,79	0,01

Instruments	Devises	Quantité	Montant	%AN
LITHUANIA 3.625% 28/01/2040	EUR	500 000	490 372,88	0,03
LUXEMBOURG 3.25% 02/03/2043	EUR	95 000	92 195,95	0,01
NETHERLAND GOVERNMENT 3.5% 15/01/2056	EUR	4 335 000	4 305 698,96	0,29
NETHERLANDS 2.5% 15/07/2035	EUR	8 730 000	8 495 143,87	0,57
NORDEUTSCHE LANDESBANK VAR 02/10/2028	EUR	4 300 000	4 326 070,37	0,29
NRW BANK 0.1% 09/07/2035	EUR	536 000	400 833,21	0,03
NRW BANK 0.25% 26/01/2032	EUR	1 645 000	1 409 215,84	0,09
NRW BANK 0.5% 17/06/2041	EUR	904 000	562 628,92	0,04
NRW BANK 1.625% 03/08/2032	EUR	385 000	357 888,56	0,02
NRW BANK 2.5% 07/09/2037	EUR	140 000	128 325,28	0,01
OBRIGACO DO TESOURO 3.375% 15/06/2040	EUR	2 345 000	2 341 029,24	0,16
OBRIGACOES DO TESOURO 3.625% 12/06/2054	EUR	1 891 000	1 810 175,29	0,12
QUEENSLAND TREASURY CORP 5% 21/07/2037	AUD	1 300 000	719 143,66	0,05
REP OF AUSTRIA 2.5% 20/10/2029	EUR	10 517 000	10 590 134,93	0,71
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 02/11/2086	EUR	660 000	308 180,49	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	EUR	7 467 000	5 380 761,12	0,36
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.8% 20/09/2032	EUR	899 000	906 236,09	0,06
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.95% 20/02/2035	EUR	7 948 000	8 066 995,94	0,54
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.2% 15/07/2039	EUR	2 504 700	2 483 071,40	0,17
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	EUR	245 000	251 963,81	0,02
REPUBLIC OF CYPRUS 0.625% 21/01/2030	EUR	18 000	16 809,23	-
REPUBLIC OF CYPRUS 2.25% 16/04/2050	EUR	10 000	7 536,14	-
REPUBLIC OF ESTONIA 3.25% 17/01/2034	EUR	4 025 000	4 113 837,82	0,28
REPUBLIC OF ITALY 4.5% 01/10/2053	EUR	305 000	316 240,96	0,02
REPUBLIC OF LATVIA 2.875% 21/05/2030	EUR	1 250 000	1 265 322,09	0,08
REPUBLIC OF LATVIA 3.5% 02/10/2035	EUR	760 000	753 319,29	0,05
REPUBLIC OF LATVIA 3.5% 17/01/2028	EUR	175 000	184 439,38	0,01
REPUBLIC OF LATVIA 3% 24/01/2032	EUR	750 000	763 446,27	0,05
REPUBLIC OF LITHUANIA 3.625% 10/03/2036	EUR	2 150 000	2 144 779,62	0,14
REPUBLIC OF LITHUANIA 4.25% 10/09/2045	EUR	1 675 000	1 663 665,76	0,11
REPUBLIC OF MONTENEGRO 4.875% 01/04/2032	EUR	4 007 000	4 187 890,80	0,28
REPUBLIC OF NORTH MACEDONIA 1.625% 10/03/2028	EUR	5 374 000	5 183 011,72	0,35
REPUBLIC OF POLAND 2.75% 25/05/2032	EUR	325 000	322 829,67	0,02
REPUBLIC OF POLAND 3.125% 22/10/2031	EUR	700 000	706 853,86	0,05
REPUBLIC OF POLAND 3.875% 22/10/2039	EUR	525 000	516 548,72	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 3% 15/06/2035	EUR	6 541 000	6 573 882,41	0,44
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	EUR	150 000	102 446,03	0,01
REPUBLIC OF LITHUANIA 3.50% 13/02/2034	EUR	1 950 000	2 017 919,03	0,13
REPUBLIKA SLOVENIJA 3.0% 10/03/2034	EUR	3 205 000	3 277 816,72	0,22
REPUBLIKA SLOVENIJA 3.5% 14/04/2055	EUR	655 000	621 232,78	0,04
ROMANIA 5.375% 22/03/2031	EUR	1 926 000	2 086 181,99	0,14

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ROMANIA 5.625% 30/05/2037	EUR	1 740 000	1 753 579,15	0,12
ROMANIA 6.125% 07/10/2037	EUR	899 000	916 299,22	0,06
ROMANIA 6.375% 18/09/2033	EUR	1 628 000	1 775 216,25	0,12
ROMANIA 6.5% 07/10/2045	EUR	975 000	985 410,46	0,07
SLOVAKIA 3% 06/11/2031	EUR	500 000	502 920,75	0,03
SLOVAKIA 4% 19/10/2032	EUR	175 000	185 825,14	0,01
SLOVAKIA 4% 23/02/2043	EUR	917 611	932 366,31	0,06
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1% 09/10/2030	EUR	45 000	41 682,64	-
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1% 14/05/2025	EUR	300 000	266 536,73	0,02
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 08/06/2033	EUR	2 800 000	2 924 587,34	0,20
SLOVGB 3 5/8 11/04/37	EUR	2 280 000	2 243 240,78	0,15
SPAIN 2.7% 31/01/2030	EUR	17 041 000	17 568 703,74	1,18
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	338 000	255 414,01	0,02
STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.8% 30/07/2049	EUR	12 540 000	6 715 984,24	0,45
TREASURY CORP VICTORIA 5.5% 15/09/2039	AUD	1 400 000	789 043,38	0,05
UNITED MEXICAN STATES 4.5% 19/03/2034	EUR	3 667 000	3 702 166,53	0,25
UNITED MEXICAN STATES 5.125% 19/03/2038	EUR	1 680 000	1 695 439,67	0,11
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	EUR	7 800 000	7 868 175,85	0,53
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 13/04/2028	EUR	1 900 000	1 910 614,23	0,13
Activites d agence de voyage			2 877 952,32	0,19
BOOKING HOLDINGS INC 4.5% 09/05/2046	EUR	748 000	754 935,70	0,05
BOOKINGS HOLDINGS INC 3.625% 07/11/2035	EUR	2 150 000	2 123 016,62	0,14
Activites de banque centrale			1 398 131,46	0,09
KFW 2.75% 10/01/27	EUR	1 375 000	1 398 131,46	0,09
Activites de gestion de fonds			35 797 459,44	2,40
AG INSURANCE SA/ NV VAR 30/06/2047	EUR	300 000	308 109,99	0,02
CRED AGRICOLE 3.75% 27/05/2035	EUR	1 800 000	1 824 265,73	0,12
CRED AGRICOLE SA VAR 12/01/2028	EUR	4 500 000	4 443 435,62	0,30
CREDIT AGRICOLE SA VAR 18/03/2035	EUR	4 900 000	5 143 642,77	0,35
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 01/03/2029	EUR	546 000	637 390,53	0,04
MORGAN STANLEY 1.875% 27/04/2027	EUR	300 000	301 558,97	0,02
MORGAN STANLEY VAR 07/11/2031	EUR	11 825 000	11 781 499,87	0,79
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2030	EUR	10 600 000	11 160 552,68	0,75
MORGAN STANLEY VAR 29/10/2027	EUR	200 000	197 003,28	0,01
Activites hospitalieres			2 048 520,63	0,14
FRESENIUS E AND CO KGAA 2.75% 15/09/2029	EUR	2 050 000	2 048 520,63	0,14
Assurances non-vie			4 555 990,18	0,31
AXA SA VAR 17/01/2047	USD	5 200 000	4 555 990,18	0,31
Assurance vie			1 503 215,55	0,10
NIPPON LIFE INSURANCE VAR 02/09/2055	EUR	1 500 000	1 503 215,55	0,10

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
aut act aux de ser fin. hors ass et fds de pension			31 656 273,37	2,12
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L HABIT 2.75% 06/09/2030	EUR	100 000	100 514,64	0,01
CIE FINANCEMENT FONCIER 3% 24/02/2033	EUR	3 400 000	3 365 734,99	0,23
CREDIT AGRICOLE HOME LOA 0.05% 06/12/2029	EUR	800 000	721 304,88	0,05
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 3.125% 16/08/2029	EUR	500 000	513 668,77	0,03
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 3% 01/12/2030	EUR	6 400 000	6 456 234,96	0,43
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 3% 29/08/2033	EUR	4 200 000	4 187 579,51	0,28
CREDIT AGRICOLE LONDON 1.875% 20/12/2026	EUR	6 900 000	6 879 037,23	0,46
DNB BOLIGKREDITT AS 0.01% 12/05/2028	EUR	200 000	189 449,04	0,01
DNB BOLIGKREDITT AS 0.01% 21/01/2031	EUR	450 000	393 271,03	0,03
OP MORTGAGE BANK 1% 05/10/2027	EUR	800 000	784 032,44	0,05
SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 02/12/2026	EUR	4 300 000	4 217 781,05	0,28
SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 11/02/2030	EUR	200 000	178 525,97	0,01
SOCIETE GENERALE SFH 0.125% 18/07/2029	EUR	2 700 000	2 471 649,16	0,17
SR BOLIGKREDIT AS 1.625% 15/03/2028	EUR	1 200 000	1 197 489,70	0,08
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			81 823 574,45	5,48
ASB FINANCE LTD 0.25% 21/05/2031	EUR	126 000	108 902,87	0,01
BMS IRELAND CAP FUNDING 3.363% 10/11/2033	EUR	4 500 000	4 472 683,52	0,30
BMS IRELAND CAP FUNDING 4.581% 10/11/2055	EUR	2 450 000	2 408 272,54	0,16
BMS IRELAND FUNDING 3.857% 10/11/2038	EUR	471 000	466 453,71	0,03
BT FINANCE PLC 3.375% 17/11/2032	EUR	2 325 000	2 310 633,41	0,16
CDP FINANCIAL INC 3.25% 30/09/2025	EUR	5 755 000	5 722 869,76	0,38
CREDIT AGRICOLE PUBLIC 2.625% 11/12/2030	EUR	12 100 000	11 971 352,14	0,80
DIAGEO FINANCE PLC 2.375% 20/05/2026	EUR	7 000 000	7 104 760,27	0,48
DIGITAL EURO FINCO 3.75% 15/01/2033	EUR	1 975 000	1 961 779,40	0,13
DIGITAL EURO FINCO 4.25% 20/11/2037	EUR	1 700 000	1 668 220,48	0,11
DIGITAL INTREPID HOLDING 0.625% 15/07/2031	EUR	7 947 000	6 770 680,71	0,45
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 28/10/2026	EUR	7 300 000	7 260 018,00	0,49
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	4 200 000	4 090 747,64	0,27
MASSMUTUAL GLOBAL FUNDIN 3.25% 11/06/2032	EUR	4 624 000	4 637 504,61	0,31
MASSMUTUAL GLOBAL FUNDING 3.75% 19/01/2030	EUR	5 383 000	5 686 610,05	0,38
NEXTERA ENERGY CAPITAL VAR 15/05/2056	EUR	7 400 000	7 420 805,96	0,50
ONTARIO TEACHERS FINANC 3.3% 05/10/2029	EUR	500 000	514 703,90	0,04
UNILEVER CAPITAL CORP 2.875% 31/10/2032	EUR	3 525 000	3 474 199,92	0,23
WUESTENROT BAUSPARKASSE 2.875% 30/09/2033	EUR	3 800 000	3 772 375,56	0,25
Autre distribution de credit			38 082 008,24	2,55
ANGLO AMERICAN CAPITAL 4.125% 15/03/2032	EUR	4 751 000	5 047 567,18	0,34
BANQ FED CRD MUTUEL 4.375% 02/05/2030	EUR	1 500 000	1 608 429,04	0,11
BANQ FED CRED MUTUEL 3.125% 11/03/2031	EUR	4 700 000	4 658 171,93	0,31
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	EUR	3 600 000	3 720 532,93	0,25
BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	EUR	3 000 000	3 158 275,48	0,21

Instruments	Devises	Quantité	Montant	%AN
BECTON DICKINSON EURO 1.213% 02/12/2036	EUR	2 900 000	2 287 279,74	0,15
BECTON DICKINSON EURO 1.336% 13/08/2041	EUR	1 100 000	730 408,14	0,05
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	EUR	1 791 000	1 871 464,23	0,12
NTT FINANCE CORP 2.906% 16/03/2029	EUR	3 230 000	3 277 395,87	0,22
NTT FINANCE CORP 3.678% 16/07/2033	EUR	1 983 000	2 028 178,12	0,14
NTT FINANCE CORP 4.091% 16/07/2037	EUR	425 000	438 196,34	0,03
SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 25/08/2028	EUR	6 900 000	7 082 385,90	0,47
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 3% 16/04/2031	EUR	2 125 000	2 173 723,34	0,15
Autre intermédiation monétaire			380 600 866,87	25,51
ABN AMRO BANK NV 0.50% 23/09/2029	EUR	1 300 000	1 189 116,05	0,08
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT SA 2.875% 21/01/2030	EUR	6 000 000	6 148 018,36	0,41
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0.01% 25/11/2028	EUR	200 000	185 352,25	0,01
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0.125% 29/09/2031	EUR	15 100 000	12 661 585,81	0,85
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 2.75% 30/09/2030	EUR	8 000 000	7 956 785,75	0,53
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 3.0% 17/01/2034	EUR	6 000 000	5 944 882,19	0,40
AUSTRALIA & NZ BANK 2.478% 04/09/2029	EUR	6 325 000	6 387 911,22	0,43
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	EUR	200 000	199 906,93	0,01
BANCO BPM SPA 4.875% 18/01/2027	EUR	4 500 000	4 822 666,64	0,32
BANCO DE SABADELL SA 0.125% 10/02/2028	EUR	100 000	95 448,67	0,01
BANCO SABADELL SA 2.75% 15/04/2030	EUR	1 700 000	1 732 156,78	0,12
BANKINTER SA VAR 04/02/2033	EUR	4 200 000	4 335 410,30	0,29
BANK OF AMERICA CORP VAR 22/03/2031	EUR	4 276 000	3 883 527,16	0,26
BANK OF IRELAND GROUP VAR 16/07/2028	EUR	7 040 000	7 444 280,20	0,50
BANK OF NOVA SCOTIA 0.125% 04/09/2026	EUR	7 000 000	6 903 688,63	0,46
BELFIUS BANK SA/NV 2.625% 30/09/2030	EUR	1 700 000	1 701 115,25	0,11
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	EUR	1 500 000	1 574 184,04	0,11
BNG BANK NV 0.125% 19/04/2033	EUR	257 000	209 337,77	0,01
BNG BANK NV 0.805% 28/06/2049	EUR	200 000	103 978,49	0,01
BNG BANK NV 1.25% 30/03/2037	EUR	1 400 000	1 137 854,60	0,08
BNG BANK NV 1.875% 13/07/2032	EUR	500 000	473 505,55	0,03
BNG BANK NV 3.375% 02/04/2040	EUR	1 900 000	1 890 111,41	0,13
BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	EUR	2 800 000	2 746 165,97	0,18
BNP PARIBAS VAR 25/07/2028	EUR	4 700 000	4 761 175,97	0,32
BNP PARIBAS VAR 30/05/2028	EUR	5 800 000	5 648 003,45	0,38
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	EUR	1 600 000	1 620 476,93	0,11
BNP PARIBAS VAR 31/08/2033	EUR	700 000	659 354,16	0,04
BPCE 3.875% 11/01/2029	EUR	3 400 000	3 612 578,25	0,24
BPCE SA VAR 01/10/2033	EUR	500 000	499 832,12	0,03
BPCE SA VAR 13/01/2042	EUR	7 600 000	7 609 737,37	0,51
BPCE SA VAR 14/01/2028	EUR	3 600 000	3 543 324,16	0,24

Instruments	Devises	Quantité	Montant	%AN
BPCE S A VAR 16/07/2035	EUR	500 000	518 741,92	0,03
BPCE SA VAR 25/01/2035	EUR	7 800 000	8 570 263,89	0,57
BPCE SFH SOCIETE DE DI 3.125% 20/01/2033	EUR	1 100 000	1 127 770,33	0,08
BPCE SFH SOCIETE DE FI 0.625% 29/05/2031	EUR	5 800 000	5 138 766,63	0,34
CAIXABANK SA VAR 16/05/2027	EUR	7 200 000	7 470 724,93	0,50
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	EUR	4 600 000	4 509 622,60	0,30
COMMERZBANK AG 0.05% 09/05/2029	EUR	84 000	77 400,13	-
COMMON WEALTH BANK AUST 0.75% 28/02/2028	EUR	100 000	97 250,04	0,01
COMMONWEALTH BANK VAR 26/08/2037	EUR	2 000 000	2 015 778,14	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR 27/01/2028	EUR	2 800 000	2 983 238,52	0,20
CREDIT AGRICOLE ITALIA 0.125% 15/03/2033	EUR	300 000	241 438,11	0,02
DANSKE BANK VAR 15/05/2031	EUR	500 000	502 089,18	0,03
DNB BANK ASA VAR 18/01/2028	EUR	254 000	249 523,75	0,02
DNB BANK ASA VAR 19/07/2028	EUR	10 100 000	10 608 018,93	0,71
DNB BANK ASA VAR 21/09/2027	EUR	8 567 000	8 692 637,99	0,58
EIKA BOLIGKREDITT AS 2.5% 22/09/2028	EUR	1 000 000	1 007 931,78	0,07
ERSTE GROUP BANK AG 3% 20/04/2032	EUR	2 700 000	2 764 664,63	0,19
HSBC HOLDINGS PLC VAR 10/03/2028	EUR	1 900 000	2 022 621,68	0,14
HSBC HOLDINGS PLC VAR 16/11/2032	EUR	5 000 000	5 343 639,04	0,36
ICCREA BANCA SPA 3.5% 04/03/2032	EUR	3 100 000	3 240 486,90	0,22
ING BANK NV 2.75% 25/12/2032	EUR	5 600 000	5 526 410,63	0,37
ING BELGIUM SA 0.75% 28/09/2026	EUR	100 000	99 223,42	0,01
ING BELGIUM SA 2.75% 25/08/2032	EUR	2 800 000	2 784 489,53	0,19
ING DIBA AG 0.01% 07/10/2028	EUR	800 000	748 539,73	0,05
ING DIBA AG 2.375% 13/09/2030	EUR	800 000	794 030,25	0,05
ING GROEP NV VAR 01/02/2030	EUR	6 000 000	5 533 890,41	0,37
ING GROEP NV VAR 14/11/2027	EUR	14 300 000	14 694 039,44	0,98
ING GROEP NV VAR 24/08/2033	EUR	300 000	310 960,15	0,02
ING GROEP NV VAR 26/05/2031	EUR	1 800 000	1 821 619,97	0,12
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	EUR	8 400 000	8 979 069,53	0,60
KBC GROUP NV VAR 23/11/2027	EUR	23 500 000	24 025 086,58	1,61
KBC IFIMA SA FRN 04/03/2026	EUR	1 900 000	1 904 706,51	0,13
LANDWIRTSCH RENTENBANK 1.9% 12/07/2032	EUR	248 000	236 196,12	0,02
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08/04/2027	EUR	4 900 000	4 908 890,08	0,33
NAB 2.723 08/27/30	EUR	6 450 000	6 493 750,08	0,44
NATIONAL AUSTRALIA BANK 2.347% 30/08/2029	EUR	400 000	398 756,23	0,03
NATIONAL AUSTRALIA BANK 3.146% 05/02/2031	EUR	3 100 000	3 227 806,97	0,22
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 18/03/2028	EUR	6 497 000	6 823 081,76	0,46
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 29/10/2028	EUR	11 900 000	12 415 108,62	0,83
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.125% 18/08/2032	EUR	7 000 000	6 980 654,11	0,47
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.625% 15/03/2028	EUR	6 075 000	6 407 285,86	0,43

Instruments	Devises	Quantité	Montant	%AN
NATWEST GROUP PLC VAR 13/05/2030	EUR	8 875 000	9 112 653,05	0,61
NATWEST GROUP PLC VAR 14/09/2032	EUR	4 600 000	4 482 925,46	0,30
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	EUR	1 300 000	1 368 504,84	0,09
NORDEA KIINNITYSLUOTTO 2.625% 25/11/2030	EUR	7 727 000	7 703 731,15	0,52
NORDEA KINNITYSLUOTTO 3% 28/08/2035	EUR	5 600 000	5 555 619,62	0,37
PKO BANK POLSKI SA VAR 16/06/2028	EUR	5 300 000	5 431 601,90	0,36
SANTANDER UK PLC 1.125% 12/03/2027	EUR	500 000	497 762,88	0,03
SANTANDER UK PLC 3.346% 25/03/2030	EUR	3 900 000	4 038 793,09	0,27
SKANDINAVISKA VAR 03/11/2031	EUR	2 375 000	2 337 699,49	0,16
SOCIETE GENERALE 3% 12/02/2027	EUR	2 500 000	2 580 191,78	0,17
SOCIETE GENERALE VAR 02/12/2027	EUR	100 000	98 360,22	0,01
SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	EUR	7 700 000	7 489 921,85	0,50
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.01% 22/09/2027	EUR	1 250 000	1 202 723,46	0,08
SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 12/05/2031	EUR	300 000	260 395,52	0,02
STANDARD CHARTERED PLC 1.2% 23/09/2031	EUR	8 300 000	8 224 131,18	0,55
SUMITOMO MITSUI BANKING 1.413% 14/06/2027	EUR	9 500 000	9 436 882,26	0,63
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.125% 03/11/2026	EUR	3 000 000	2 948 267,26	0,20
TORONTO-DOMINION BANK 2.973% 09/09/2032	EUR	4 729 000	4 751 894,71	0,32
UNICREDIT SPA VAR 11/06/2028	EUR	12 600 000	13 101 129,62	0,88
Captage, traitement et distribution d'eau			11 965 802,27	0,80
SUEZ 1.25% 14/05/2035	EUR	400 000	322 800,88	0,02
SUEZ VAR PERP	EUR	1 000 000	995 189,86	0,07
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2% PERP	EUR	4 500 000	4 456 815,41	0,30
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	EUR	6 100 000	6 190 996,12	0,41
Construction routes et autoroutes			985 201,23	0,07
VINCI SA 1.625% 18/01/2029	EUR	1 000 000	985 201,23	0,07
Construction véhicules automobiles			1 958 348,48	0,13
STELLANTIS NV 4.625% 06/06/2035	EUR	1 900 000	1 958 348,48	0,13
Courtage de valeurs mobilières et de matières premières			15 903 357,82	1,07
DEUTSCHE BANK AG VAR 13/08/2028	EUR	4 900 000	4 937 279,60	0,33
DEUTSCHE BANK AG VAR19/05/2031	EUR	4 800 000	4 989 308,71	0,34
DEUTSCHE BANK AG VAR 19/11/2030	EUR	4 200 000	3 974 936,38	0,27
DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	EUR	300 000	302 244,86	0,02
UNICREDIT BANK CZECH 2.625% 03/03/2030	EUR	1 700 000	1 699 588,27	0,11
Credit-bail			7 178 437,96	0,48
CAISSE FRANCAISE DE FIN 3% 02/10/2028	EUR	100 000	101 849,82	0,01
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.676% 16/01/2029	EUR	7 025 000	7 076 588,14	0,47
Extraction pétrole brut			2 172 223,64	0,15
TOTALENERGIES SE VAR PERPETUAL	EUR	400 000	400 340,38	0,03
TOTAL SE PERP 31/12/2099	EUR	1 800 000	1 771 883,26	0,12

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr. savons, détergents et Prod. d'entretien			4 597 972,22	0,31
RECKITT BENCKISER TSY 3.5% 10/09/2034	EUR	4 600 000	4 597 972,22	0,31
Fabrication bière			4 054 302,47	0,27
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26/11/2026	EUR	4 000 000	4 054 302,47	0,27
Fabrication gaz industriels			9 747 563,01	0,65
AIR LIQUIDE FINANCE 2.625% 05/11/2029	EUR	4 100 000	4 090 762,64	0,27
AIR LIQUIDE FINANCE 3.0% 05/05/2033	EUR	4 500 000	4 432 696,64	0,30
LINDE PLC 3.50% 04/06/2034	EUR	1 200 000	1 224 103,73	0,08
Fabrication préparations pharmaceutiques			10 432 555,03	0,70
NOVO NORDISK FINANCE NL 3.0% 20/02/2032	EUR	2 375 000	2 361 939,45	0,16
NOVO NORDISK FINANCE NL 3.375% 20/02/2035	EUR	2 400 000	2 381 192,22	0,16
NOVO NORDISK FINANCE NL 3.625% 27/05/2037	EUR	1 500 000	1 518 295,89	0,10
SARTORIUS FINANCE 4.875% 14/09/2035	EUR	2 700 000	2 898 861,66	0,19
SARTORIUS FINANCE BV 4.50% 14/09/2032	EUR	1 200 000	1 272 265,81	0,09
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			1 790 767,73	0,12
SCHNEIDER ELEC 2.75% 04/07/2030	EUR	1 800 000	1 790 767,73	0,12
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			30 919 153,04	2,07
ALPHABET INC 4.375% 06/11/2064	EUR	2 975 000	2 857 849,80	0,19
ALPHABET INC 4% 06/05/2054	EUR	2 856 000	2 726 079,78	0,18
INFORMA PLC 3% 23/10/2037	EUR	17 700 000	17 929 253,79	1,20
WOLTERS KLUWER NV 1.5% 22/03/2027	EUR	7 400 000	7 405 969,67	0,50
loc et expl de biens immobiliers propres ou loués			32 772 616,99	2,20
AMERICAN TOWER CORP 0.45% 15/01/2027	EUR	11 400 000	11 214 712,52	0,75
AMERICAN TOWER CORP 3.625% 2032	EUR	850 000	873 314,92	0,06
AMERICAN TOWER CORP 4.125% 16/05/2027	EUR	7 000 000	7 317 136,44	0,49
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1% 15/01/2032	EUR	350 000	302 878,11	0,02
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 15/07/2034	EUR	2 237 000	2 235 462,29	0,15
EQUINIX INC 0.25% 15/03/2027	EUR	9 100 000	8 875 479,32	0,59
LEG IMMOBILIEN AG 1.625% 28/11/2034	EUR	2 300 000	1 873 814,10	0,13
VONOVIA FINANCE BV 1.125% 14/09/2034	EUR	100 000	79 819,29	0,01
Production d'électricité			38 002 285,53	2,55
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERP	EUR	4 800 000	4 748 075,18	0,32
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000	1 629 928,11	0,11
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	2 600 000	2 578 909,01	0,17
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	4 300 000	4 302 870,40	0,29
ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	EUR	2 300 000	2 236 946,29	0,15
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17/01/2031	EUR	700 000	631 205,63	0,04
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	1 346 000	1 313 296,07	0,09
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	400 000	400 585,48	0,03
ENGIE SA 3.875% 06/03/2036	EUR	400 000	412 256,05	0,03
ENGIE SA 3.875% 11/09/2037	EUR	600 000	599 643,04	0,04

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 400 000	1 414 753,62	0,10
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.5% 30/04/2033	EUR	3 200 000	3 282 312,33	0,22
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.875% 24/11/2037	EUR	1 500 000	1 498 888,36	0,10
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 02/11/2033	EUR	2 547 000	2 534 311,40	0,17
SGSP AUSTRALIA ASSETS 3.375% 08/10/2032	EUR	2 400 000	2 380 174,68	0,16
SSE PLC VAR PERP	EUR	466 000	484 623,02	0,03
SSE PLC VAR PERPETUAL	EUR	1 081 000	1 095 466,89	0,07
TENNET HOLDING BV 0.50% 30/11/2040	EUR	1 500 000	962 284,73	0,06
TENNET HOLDING BV 2.125% 17/11/2029	EUR	3 200 000	3 147 240,77	0,21
TENNET HOLDING BV 2.75% 17/05/2042	EUR	2 600 000	2 348 514,47	0,16
Programmation télévision et télédiffusion			1 224 997,23	0,08
AT T INC 2.6% 19/05/2038	EUR	1 407 000	1 224 997,23	0,08
Services auxiliaires des transports aériens			2 358 916,84	0,16
FRAPORT AG 1.875% 31/03/2028	EUR	2 370 000	2 358 916,84	0,16
Transport ferroviaire lourd de voyageurs			2 767 082,36	0,19
SOCIETE NATIONALE SNCF SA 3.125% 25/05/2034	EUR	2 800 000	2 767 082,36	0,19
Transports urbains et suburbains voyageurs			814 786,74	0,05
AUTOROUTES DU SUD DE LA 3.25% 19/01/2033	EUR	800 000	814 786,74	0,05
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			6 576 142,25	0,44
Édition d'autres logiciels			2 401 283,68	0,16
ORACLE CORP 5.95% 26/09/2055	USD	3 121 000	2 401 283,68	0,16
Programmation télévision et télédiffusion			4 174 858,57	0,28
CHARTER COMM OPT 5.85% 01/12/2035	USD	4 815 000	4 174 858,57	0,28
Total			1 474 441 296,24	98,83

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OACT 260114 GBP/EUR	-	14 554,69	GBP	11 104 423,77	EUR	-11 118 978,46
OACT 260114 GBP/EUR	14 136,68	-	GBP	5 206 486,53	EUR	-5 192 349,85
OACT 260114 USD/EUR	-	14 572,65	USD	2 219 667,56	EUR	-2 234 240,21
OACT 260114 USD/EUR	-	22 576,42	USD	1 472 402,18	EUR	-1 494 978,60
OACT 260318 GBP/EUR	61,37	-	GBP	150 061,37	EUR	-150 000,00
OACT 260318 GBP/EUR	1 087,08	-	GBP	151 087,08	EUR	-150 000,00
OACT 260318 GBP/EUR	1 156,99	-	GBP	151 156,99	EUR	-150 000,00
OACT 260318 NOK/EUR	1 610,03	-	NOK	134 578,39	EUR	-132 968,36
OACT 260318 NOK/EUR	3 370,99	-	NOK	281 773,50	EUR	-278 402,51
OACT 260318 NOK/EUR	44 934,12	-	NOK	3 398 104,28	EUR	-3 353 170,16
OACT 260318 NOK/SEK	-	59,17	NOK	5 375,91	SEK	-5 435,08
OACT 260318 NOK/SEK	-	118,35	NOK	10 751,82	SEK	-10 870,17
OACT 260318 NOK/SEK	-	552,96	NOK	269 048,83	SEK	-269 601,79
OACT 260318 NOK/SEK	-	588,23	NOK	227 009,95	SEK	-227 598,18
OACT 260318 NOK/SEK	-	892,04	NOK	92 485,53	SEK	-93 377,57
OACT 260318 NOK/SEK	-	900,47	NOK	87 109,63	SEK	-88 010,10
OACT 260318 NOK/SEK	-	1 149,13	NOK	559 117,09	SEK	-560 266,22
OACT 260318 NOK/SEK	-	1 783,31	NOK	162 010,33	SEK	-163 793,64
OACT 260318 NOK/SEK	-	1 784,08	NOK	184 971,07	SEK	-186 755,15
OACT 260318 NOK/SEK	-	1 800,95	NOK	174 219,25	SEK	-176 020,20
OACT 260318 NOK/SEK	-	3 644,15	NOK	353 126,59	SEK	-356 770,74
OACT 260318 NOK/SEK	-	7 626,42	NOK	739 884,28	SEK	-747 510,70
OACT 260318 NOK/SEK	-	17 429,49	NOK	1 479 768,55	SEK	-1 497 198,04
OACT 260318 NOK/SEK	-	20 596,68	NOK	1 929 123,81	SEK	-1 949 720,49
OACT 260318 NOK/SEK	-	21 764,51	NOK	1 849 710,69	SEK	-1 871 475,20
OACT 260318 NOK/SEK	-	26 882,84	NOK	2 787 177,70	SEK	-2 814 060,54
OACT 260318 NOK/SEK	-	27 137,03	NOK	2 625 167,37	SEK	-2 652 304,40
OACT 260318 NOK/SEK	-	49 873,28	NOK	5 557 539,84	SEK	-5 607 413,12
OACT 260318 NOK/SEK	56,11	-	NOK	134 524,41	SEK	-134 468,30
OACT 260318 NOK/SEK	117,85	-	NOK	281 660,49	SEK	-281 542,64
OACT 260318 NOK/SEK	350,73	-	NOK	134 524,41	SEK	-134 173,68
OACT 260318 NOK/SEK	734,35	-	NOK	281 660,49	SEK	-280 926,14
OACT 260318 NZD/USD	-	2 195,80	NZD	299 484,35	USD	-301 680,15
OACT 260318 NZD/USD	-	3 803,13	NZD	446 771,73	USD	-450 574,86
OACT 260318 NZD/USD	-	4 113,25	NZD	559 692,05	USD	-563 805,30

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OACT 260318 NZD/USD	-	24 606,73	NZD	3 348 333,17	USD	-3 372 939,90
OACT 260318 SEK/NOK	-	23,60	SEK	227 891,82	NOK	-227 915,42
OACT 260318 SEK/NOK	-	272,26	SEK	450 875,34	NOK	-451 147,60
OACT 260318 SEK/NOK	64,38	-	SEK	270 186,36	NOK	-270 121,98
OACT 260318 SEK/NOK	133,80	-	SEK	561 481,03	NOK	-561 347,23
OACT 260318 SEK/NOK	441,15	-	SEK	224 135,91	NOK	-223 694,76
OACT 260318 SEK/NOK	541,08	-	SEK	447 930,60	NOK	-447 389,52
OACT 260318 SEK/NOK	1 202,76	-	SEK	224 897,52	NOK	-223 694,76
OACT 260318 SEK/NOK	1 417,78	-	SEK	541 661,73	NOK	-540 243,95
OACT 260318 SEK/NOK	2 924,16	-	SEK	1 117 177,31	NOK	-1 114 253,15
OACT 260318 SEK/NOK	4 135,45	-	SEK	595 027,27	NOK	-590 891,82
OACT 260318 USD/EUR	-	2 328,47	USD	297 671,53	EUR	-300 000,00
OACT 260318 USD/EUR	-	3 086,86	USD	446 913,14	EUR	-450 000,00
OACT 260318 USD/EUR	-	4 346,48	USD	555 653,52	EUR	-560 000,00
OACT 260318 USD/EUR	-	26 246,00	USD	3 343 754,00	EUR	-3 370 000,00
OVCT 260114 AUD/EUR	-	9 571,80	EUR	915 603,54	AUD	-925 175,34
OVCT 260114 AUD/EUR	-	21 532,16	EUR	1 039 865,32	AUD	-1 061 397,48
OVCT 260114 AUD/EUR	1 225,34	-	EUR	307 725,15	AUD	-306 499,81
OVCT 260114 CAD/EUR	-	1 397,86	EUR	122 832,75	CAD	-124 230,61
OVCT 260114 CAD/EUR	-	60 205,32	EUR	5 536 383,72	CAD	-5 596 589,04
OVCT 260114 GBP/EUR	-	38 708,34	EUR	16 446 209,42	GBP	-16 484 917,76
OVCT 260114 JPY/EUR	5 492,63	-	EUR	323 876,73	JPY	-318 384,10
OVCT 260114 JPY/EUR	13 041,80	-	EUR	309 689,49	JPY	-296 647,69
OVCT 260114 JPY/EUR	46 364,17	-	EUR	1 129 054,87	JPY	-1 082 690,70
OVCT 260114 JPY/EUR	53 958,66	-	EUR	2 822 090,78	JPY	-2 768 132,12
OVCT 260114 JPY/EUR	69 318,20	-	EUR	1 743 619,71	JPY	-1 674 301,51
OVCT 260114 JPY/EUR	105 756,39	-	EUR	2 153 326,44	JPY	-2 047 570,05
OVCT 260114 USD/EUR	-	240,33	EUR	314 666,49	USD	-314 906,82
OVCT 260114 USD/EUR	611,85	-	EUR	307 007,68	USD	-306 395,83
OVCT 260114 USD/EUR	3 432,64	-	EUR	948 153,11	USD	-944 720,47
OVCT 260114 USD/EUR	7 128,41	-	EUR	824 183,96	USD	-817 055,55
OVCT 260114 USD/EUR	9 574,18	-	EUR	554 277,88	USD	-544 703,70
OVCT 260114 USD/EUR	169 342,75	-	EUR	14 408 237,83	USD	-14 238 895,08
OVCT 260318 GBP/EUR	-	33,54	EUR	12 092,13	GBP	-12 125,67
OVCT 260318 GBP/EUR	-	660,78	EUR	287 907,87	GBP	-288 568,65
OVCT 260318 GBP/EUR	-	735,34	EUR	150 000,00	GBP	-150 735,34
OVCT 260318 NOK/EUR	-	900,40	EUR	133 677,99	NOK	-134 578,39
OVCT 260318 NOK/EUR	-	1 885,20	EUR	279 888,30	NOK	-281 773,50

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 260318 NOK/EUR	-	22 734,93	EUR	3 375 369,35	NOK	-3 398 104,28
Total	563 723,88	465 915,43		112 600 988,58		-112 503 180,13

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
10Y AUSTRAL 0326	13	2 922,49	-	808 138,00
CAN 10YR BO 0326	-224	208 255,17	-	-16 823 305,80
EURO BOBL 0326	485	930,22	-	56 337 600,00
EURO-BTP FU 0326	-17	-	4 220,00	-2 043 060,00
EURO BUND 0326	55	17 570,00	-	7 016 350,00
EURO BUXL 0326	416	-	506 029,99	45 809 920,00
EURO-OAT FU 0326	521	-	159 870,00	62 827 390,00
EURO SCHATZ 0326	-1 247	85 970,00	-	-133 167 130,00
JAPANESE 10Y BO 0326	2	-	10 619,85	1 438 542,14

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
LONG GILT 0326	19	8 715,57	-	1 988 237,99
SHORT EURO 0326	776	-	3 875,00	83 288 080,00
US 10YR ULT 0326	-286	15 331,87	-	-28 008 404,09
US 2 YR NOTE FU 0326	-15	-	1 909,11	-2 666 640,47
US 5 YR NOTE FU 0326	-77	-	5 229,18	-7 166 300,08
US ULTRA BO 0326	-26	45 974,05	-	-2 612 286,60
Sous total		385 669,37	691 753,13	67 027 131,09
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
790242BRYW2FKW530156	6 200 000	-	44 034,09	6 200 000,00
790242BYDGM3SL942412	2 205 292,70	-	58 290,72	2 205 292,70
790242BYDGM679239572	2 205 292,70	55 910,03	-	2 205 292,70
790242BYDLWSDM642445	2 120 000	-	203 497,01	2 120 000,00
790242BYDLWSDQ742444	2 110 000	217 810,64	-	2 110 000,00
790242BYDLXS4X142476	17 893 504,32	57 100,40	-	17 893 504,32
790242BYDM0K52942615	4 800 000	-	110 578,66	4 800 000,00
790242BYDM0K5M542617	1 800 000	188 759,23	-	1 800 000,00
790242BYDM6MLA342864	1 786 634,60	30 267,22	-	1 786 634,60
790242BYDM6SP5742868	3 183 874,48	-	67 947,21	3 183 874,48
790242BYDM6SP8142869	1 786 634,60	-	29 505,48	1 786 634,60
790242BYDMK268343388	1 030 000	107 425,31	-	1 030 000,00
790242BYDMK269143387	2 600 000	-	62 426,48	2 600 000,00
790242BYDN0383044024	360 000	-	3 326,28	360 000,00
790242BYDN28WX444168	3 286 949,55	80 421,24	-	3 286 949,55
790242BYDN4QGH544327	2 424 000	30 393,81	-	2 424 000,00
790242BYDN4QKZ044328	2 424 000	-	4 808,52	2 424 000,00
790242BYDN9HL7644518	7 450 295,88	78 817,38	-	7 450 295,88
790242BYDN9HL8444517	7 450 295,88	-	96 523,14	7 450 295,88
790242BYDNZTUK245465	1 760 000	-	27 332,28	1 760 000,00
790242BYDQ8TFH946711	2 080 000	121 442,95	-	2 080 000,00
790242BYDQ8TMW846712	2 090 000	-	96 178,86	2 090 000,00
790242BYDQ9HE1046734	184 906,07	16,79	-	184 906,07
790242BYDQAP0N746782	1 750 000	-	15 759,42	1 750 000,00
790242BYDQY2WZ047764	183 352,24	-	51,92	183 352,24
790242BYDRWV4C849824	186 459,90	-	187,33	186 459,90
790242BYDS4Z0U250243	2 120 000	-	150 564,70	2 120 000,00

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
790242BYDS4Z12350242	3 877 500	215 985,85	-	3 877 500,00
790242BYDS4Z6Q550384	2 797 500	-	155 827,32	2 797 500,00
790242BYDS4Z6T950381	2 062 500	146 480,98	-	2 062 500,00
790242BYDS6JBR150367	970 000	-	39 722,08	970 000,00
790242BYDS6LEQ550369	1 144 000	12 137,90	-	1 144 000,00
790242BYDS8K78350438	3 548 716,78	-	35 349,38	3 548 716,78
790242BYDS8K78355303	3 548 716,78	35 352,58	-	3 548 716,78
790242BYDS8SNU950457	3 804 566	-	219 000,96	3 804 566,00
790242BYDS8SNX350458	3 088 558	215 196,48	-	3 088 558,00
790242BYDSCCX1250578	9 272 425,39	-	89 427,18	9 272 425,39
790242BYDSCCX6150576	9 093 618,29	52 814,48	-	9 093 618,29
790242BYDSFB1J750637	80 000	-	5 168,15	80 000,00
790242BYDSKRML850909	1 160 000	-	2 223,37	1 160 000,00
790242BYDT34Z3251949	22 735 748,65	-	196 904,68	22 735 748,65
790242BYDT395U451965	1 873 217,25	34 680,15	-	1 873 217,25
790242BYDTGCK7752707	300 000	1 911,83	-	300 000,00
790242BYDTGFX7652713	300 000	1 758,02	-	300 000,00
790242BYDTZEFM553482	4 677 000	-	93 145,83	4 677 000,00
790242BYDTZY87253489	818 874,19	-	8 136,30	818 874,19
790242BYDTZY8A553490	377 941,93	1 990,28	-	377 941,93
790242BYDU24XJ753624	4 273 000	-	80 427,93	4 273 000,00
790242BYDUAMXR053975	11 349 993,61	-	57 941,40	11 349 993,61
790242BYDUAT0V253986	11 349 993,61	-	59 263,66	11 349 993,61
790242BYDUBVVZ354052	377 941,93	1 001,68	-	377 941,93
790242BYDUBVW8254053	818 874,19	-	7 156,24	818 874,19
790242BYDUDW2V054124	4 690 662,11	9 704,31	-	4 690 662,11
790242BYDUJFD6454215	5 915 612,08	14 981,38	-	5 915 612,08
790242BYDUJJEM054216	3 272 717,39	-	9 350,82	3 272 717,39
790242BYDULTWZ654323	810 000	-	11 816,36	810 000,00
790242BYDV3PFL255132	150 000	-	5 189,16	150 000,00
790242BYDV5WLQ755212	330 000	461,82	-	330 000,00
790242BYDV8Z05655315	1 317 070,38	308,07	-	1 317 070,38
790242BYDV8Z08055316	366 489,15	3 056,51	-	366 489,15
790242BYDV95LS855351	300 000	-	12 041,00	300 000,00
790242BYDV95QU855347	4 980 000	-	71 040,29	4 980 000,00
790242BYDV99FT555359	1 532 955,39	-	2 686,24	1 532 955,39
790242BYDVFSS0555657	1 532 955,39	3 136,23	-	1 532 955,39
790242BYDVFUAN955660	6 631 163,03	-	31 133,73	6 631 163,03

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
790242BYDVFUAR055659	23 844 700,22	25 965,66	-	23 844 700,22
790242BYDVR2DK156259	460 000	8 603,87	-	460 000,00
790242BYDVR2F1156258	1 070 000	-	8 511,57	1 070 000,00
790242BYDVSAEZ856311	366 489,15	818,42	-	366 489,15
790242BYDVSAF5356312	1 305 617,59	-	612,70	1 305 617,59
790242BYDVY74M856631	635 000	857,94	-	635 000,00
790242BYDVY74Q956625	310 000	3 075,94	-	310 000,00
790242BYDVY74W656626	280 000	-	990,39	280 000,00
790242BYDVY74Z956632	208 800	1 151,21	-	208 800,00
790242BYDW4KU3356815	770 000	-	1 286,84	770 000,00
790242BYDW58Q2656828	4 986 000	-	3 452,07	4 986 000,00
790242BYDW8FRX856866	570 000	-	653,81	570 000,00
790242BYDW8HFD156871	15 601 000	-	33 597,68	15 601 000,00
790242BYDW8KR7456874	4 445 000	2 676,98	-	4 445 000,00
790242BYDWCJBY057502	1 340 000	187,58	-	1 340 000,00
790242BYDWCJWF857504	9 310 000	773,22	-	9 310 000,00
790242BYDWCJWJ057505	9 310 000	96,54	-	9 310 000,00
790242BYDWCYNY457522	1 240 800	-	1 276,44	1 240 800,00
790242BYDWCZPA157531	3 320 000	112,79	-	3 320 000,00
790242BYDWCZPD557530	3 320 000	-	549,61	3 320 000,00
790242BYDWDJH057662	1 277 193,58	-	2 328,60	1 277 193,58
Sous total		1 763 643,70	2 217 223,89	302 972 404,98
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		2 149 313,07	2 908 977,02	369 999 536,07

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
N202511270000010A197	-4 460 000	-	104 157,85	-4 460 000,00
Sous total		-	104 157,85	-4 460 000,00
Total		-	104 157,85	-4 460 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 474 441 296,24
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	97 808,45
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-759 663,95
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-104 157,85
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	20 736 015,63
Autres passifs (-)	-2 554 165,41
Total = actif net	1 491 857 133,11

INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500G5NULBBW13ZT03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 28% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :
 - Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
 - Social : santé, sécurité...
 - Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...
- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caractéristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Pourcentage d'obligations vertes	Ce chiffre représente la pondération du fonds sur des obligations vertes. Ces obligations sont des emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures.	14%	19%
Social	Pacte mondial des Nations Unies	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés. En ce qui concerne le respect du Pacte Mondial des Nations Unies, le fonds vise à surperformer l'Univers d'Investissement Initial avec un taux de couverture (appliqué aux actifs éligibles, c'est-à-dire les actions et les obligations d'entreprises uniquement) strictement supérieur à 90%.	48%	30%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

Rapport périodique - SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO – 31/12/2025 2

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

A travers des investissements durables qui contribuent à une gamme d'objectifs environnementaux et/ou sociaux qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les énergies alternatives et renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention ou l'atténuation de la pollution, la réutilisation et le recyclage, la santé, la nutrition, l'assainissement, l'éducation et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Un investissement sera évalué comme contribuant à un objectif environnemental ou social dès lors :

- a) qu'une proportion minimale de l'activité de l'émetteur contribue à un objectif environnemental et/ou social; ou
- b) les pratiques commerciales de l'émetteur contribuent à un objectif environnemental et/ou social; ou
- c) l'utilisation des produits est évaluée comme contribuant à un objectif environnemental et/ou social tels que les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables; ou
- d) les titres à revenu fixe sont alignés sur un objectif environnemental et/ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Délégué de la Gestion Financière a élaboré un ensemble de critères pour tous les investissements durables afin d'évaluer si un émetteur ou un placement cause un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour chaque type d'investissement sont évalués à l'aide de la méthodologie exclusive de BlackRock Sustainable Investments. Le Délégué de la Gestion Financière utilise des méthodes de fournisseurs de données tiers et/ou de l'analyse fondamentale pour identifier les investissements qui impactent de façon négative les facteurs de durabilité.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont également pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles, l'analyse extra-financière et la notation ESG et le cas échéant par la politique d'engagement et de vote.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les investissements durables sont évalués afin de prendre en compte tout impact négatif et de garantir la conformité aux normes internationales des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Les émetteurs qui ont violé ces conventions ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les émetteurs réputés avoir violé ces conventions ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.40%	2.6%	-Couvert par les exclusions sur le charbon thermique et les sables bitumineux
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2.60%	1.2%	-Couvert par l'exclusion controverses sévères
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4.57	0	-Couvert par l'exclusion controverses sévères
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.03	0.06	-Couvert par l'exclusion controverses sévères
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	-Couvert par l'exclusion des contrevenants au Pacte Mondial des Nations Unies)
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	-Couvert par l'exclusion controverses sévères



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BFT AUR.ISR P C 3D	OPC Monétaire	0.00%	France
BFT AUREUS ISR C3D	OPC Monétaire	5.85%	France
29 HAUSSM.SEL.C 3D	OPC Diversifié	4.03%	France
29HASS.SEL.PART C	OPC Diversifié	2.48%	France
LY.EUR 2-10Y INFL.	OPC Diversifié	0.00%	Luxembourg
29H.ACT.EU.C3D	OPC Action	3.14%	France
MOOR.S.CL.ACT.ME3D	OPC Diversifié	1.83%	Luxembourg
29 H.EUR.CRED.C 3D	OPC Obligataire	2.00%	France
DEERE	Vehicules commerciaux et camions	0.38%	Etats-Unis
GENERAL MILLS	Produits alimentaires	0.45%	Etats-Unis

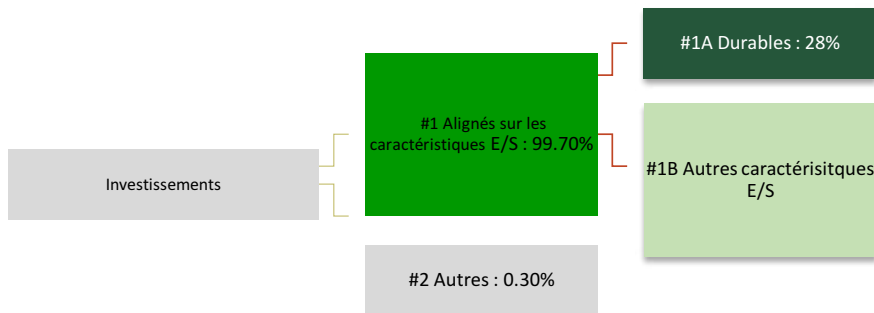


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 28%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
 - La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
 - La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Santé	17.0%
Biens industriels et services	13.1%
Banques	6.8%
Technologie	6.7%
Biens personnels et ménagers	6.4%
Alimentation	6.3%
Chimie	6.1%
Construction et Matériaux	5.6%
Assurance	5.5%
Pétrole et Gaz naturel	5.4%
Distribution	4.9%
Utilities	4.2%
Automobile et pièces détachées	4.2%
Services Financiers	1.9%
Media	1.0%
Immobilier	0.7%
Ressources primaires	0.6%
Telecoms	0.5%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxinomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxinomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

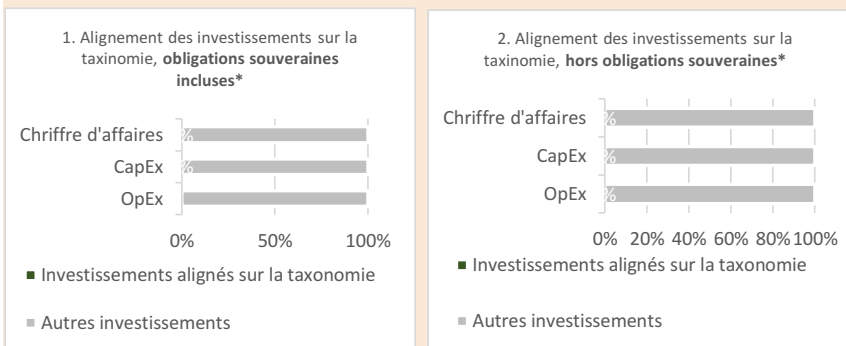
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

X Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne sautent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 20 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de part minimale des investissements durables ayant une contribution à un objectif environnemental qui n'est pas aligné avec la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 20 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de part minimale des investissements durables ayant une contribution à un objectif social



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 0.30% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ». Cette catégorie peut inclure des dérivés, des dépôts, parts ou actions d'OPC et des titres de dettes émis par des gouvernements, agences d'Etat du monde entier.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Veillez noter que l'indice composite [87,5% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Bond Index +12,5% Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond Index est utilisé pour comparer certaines caractéristiques ESG promues par le fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable

